

Paris, le 21 novembre 2018

## Le dispositif « bienvenue en France » présenté par le gouvernement

Le Premier ministre a annoncé lors des rencontres universitaires de la francophonie des mesures visant à promouvoir l'attractivité des établissements français d'enseignement supérieur et de recherche. La CPU ne peut que se réjouir de la mise en place par le gouvernement d'une stratégie globale dans ce domaine. En effet, dans un contexte mondial de très forte concurrence sur les flux internationaux d'étudiants, il était essentiel que nos établissements aient une vision claire de la stratégie de l'Etat pour pouvoir développer leur propre stratégie internationale.

Par ailleurs, la CPU a pris connaissance de la décision annoncée d'augmenter les droits d'inscription des étudiants provenant de pays non-membres de l'Union européenne. Cette mesure constitue un changement de paradigme dans la politique de la France dont il est difficile à ce stade d'apprécier tous les effets. Nombre d'étudiants concernés étant originaires de pays en butte à des difficultés politiques, économiques ou sociales, il serait dommageable que des étudiants méritants et à fort potentiel de réussite se voient fermer les portes de l'enseignement supérieur et la recherche français. Il nous paraît notamment important de prendre en compte l'espace de la francophonie, en particulier les pays du sud.

Dans tous les cas, cette augmentation des droits devra être construite en parallèle d'une politique d'accueil qui demeure attractive et doit s'accompagner d'une politique sociale profondément repensée. Une revalorisation des bourses doit notamment être envisagée. Leur attribution doit associer étroitement les établissements d'enseignement supérieur pour prendre en compte les partenariats scientifiques dans lesquels ils sont engagés. De la même façon, les exonérations de droits doivent relever d'une politique autonome des établissements.

Les mesures annoncées doivent nous permettre de mieux accueillir celles et ceux qui, venant de l'étranger, nous font confiance pour construire leur projet personnel. Là où c'est encore nécessaire, les administrations devront travailler en étroit partenariat avec les établissements, notamment pour le traitement des dossiers d'entrée et de séjour sur le territoire national dont on s'accorde aujourd'hui à considérer qu'il constitue un obstacle majeur à l'attractivité de la France. La CPU se félicite sur ce point de la volonté du Premier Ministre d'aller vers une simplification administrative. Il conviendra également de promouvoir une politique ambitieuse de logements étudiants et d'amélioration des campus pour en faire des vitrines du savoir-faire et de l'excellence français.

Enfin, ces ressources nouvelles doivent permettre d'améliorer le service rendu aux étudiants et renforcer l'attractivité internationale de nos établissements. Elles ne sauraient constituer un prétexte pour réduire les dotations versées aux établissements au motif qu'ils bénéficieraient de ressources nouvelles.